REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU PAS-de-CALAIS ARRONDISSEMENT D'ARRAS CANTON d'AVESNES LE COMTE

COMMUNE DE MONTENESCOURT ARRETE MUNICIPAL N°06/2023

RESTRICTION DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune de Montenescourt,

Vu les articles L2211-1, L2212-2, L2213-1, L2213-5, L2512-13 et R2213-1 du code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code de la route, notamment ses articles R 411-5, R 411-8 et R 411-20;

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes ;

Vu l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 sur la signalisation (Livre I – Huitième partie – signalisation temporaire)

Vu l'organisation du Castel Festival par la commune d'Habarcq le 24 juin 2023,

Vu l'avis favorable de Monsieur le Directeur de la Maison du Département Aménagement et Développement Territoriale de l'Arrageois en date du 19 juin 2023,

Considérant que les véhicules à qui s'applique cette interdiction peuvent emprunter les itinéraires de déviation définis au présent arrêté.

ARRETE

Article 1: La Route sera barrée sur la RD 61 (rue principale) à partir du PR 2 (monument aux morts) avec déviation par la rue de la Chapelle (VC 104) et par la rue d'Avesnes (VC 103) du samedi 24 juin à partir de 16 heures au dimanche 25 juin 2023 à 2 heures.

Article 2: Le vitesse sera limitée à 30 km/h

Article 3: La signalisation de restriction et de déviation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sue la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992

<u>Article 4</u>: Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de MONTENESCOURT par les soins de Monsieur le Maire.

<u>Article 5</u>: Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie Conformément aux lois et règlements en vigueur.

<u>Article 6</u>: Monsieur le Maire de MONTENESCOURT,

Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Beaumetz-les-Loges sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté

Monsieur le Directeur de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial

de l'Arrageois

Fait à Montenescourt, le 20 juin 2023 Le Maire, Freddy BALAVOINE

